

Convention de coopération pour le développement du salon SOLIWAY à l'échelle du GRAND GENEVE

Entre :

Le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS, représenté par M. Christian DUPESSEY, Président, autorisé par délibération du Bureau en date du 11 juin 2021 ;

Et :

ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION (Annemasse Agglo), représenté par M. Gabriel DOUBLET, Président, autorisé par délibération du Bureau communautaire du 15 juin 2021.

Il est exposé ce qui suit :

Au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », ANNEMASSE AGGLO porte la Cité de la Solidarité Internationale (CSI). Celle-ci développe de nombreuses actions et est un cluster transfrontalier de la Solidarité Internationale. La CSI a vocation à faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France et à élargir leur réseau respectif, notamment leur réseau d'entreprises. A ce titre, la CSI organise un évènement visant à valoriser le territoire et ses acteurs et à développer cette filière de la Solidarité Internationale. Cet évènement se nomme Soliway – Solidarité Internationale, mode d'emploi(s). La 7^{ème} édition se tiendra les 5 et 6 Novembre 2021.

Au titre du développement économique et de l'emploi-formation, le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS élabore et décline une stratégie métropolitaine de développement économique, d'évolution professionnelle et de formations à l'échelle du Genevois français et dans le Grand Genève. Il accompagne les actions de planification, de promotion endogène, d'entrepreneuriat innovant, d'animation de filières mais aussi de promotion des métiers et de formations initiales et continues concourant au développement économique de son territoire. Cette stratégie de développement économique s'inscrit dans le cadre du développement global du Grand Genève et vise à la mise en place de collaborations franco-suisse et au rayonnement du Genevois français dans le Grand Genève et au niveau national (France).

Afin de mettre en œuvre ses compétences et missions, notamment développer les partenariats économiques à l'échelle du Genevois français, le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS souhaite participer, en partenariat avec ANNEMASSE AGGLO, à travers certaines prestations liées à l'organisation de ce salon pour profiter de son attractivité et de son rayonnement en lui donnant une dimension transfrontalière encore plus marquée.

La présente convention relève de la coopération entre entités publiques et notamment de l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les actions

Le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS charge ANNEMASSE AGGLO, qui l'accepte, de mettre en œuvre les actions suivantes dans le cadre de l'édition 2021 de Soliway – Solidarité Internationale: Mode d'emploi(s), anciennement Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève :

- Promotion du Genevois français à l'échelle du Grand Genève : déploiement de l'évènement sur l'ensemble du territoire et valorisation de ce positionnement géographique à travers sa communication globale au niveau local, régional, national, voire international.
- Promotion du Cluster transfrontalier : le Salon permet de communiquer sur l'ensemble des actions de la CSI, en particulier lors des « Journées Pro » dédiées aux ONG, entreprises, universités, instituts de formation mais aussi en Suisse Romande et plus largement en Auvergne Rhône-Alpes et au-delà.
- Développement du lien entre les acteurs de la solidarité internationale basés en Suisse avec le réseau d'entreprises issu du Genevois français. Cette mise en relation se fera via l'organisation d'une session dédiée aux collaborations entre organismes, associations et entreprises et aux outils déployés par la CSI pour les concrétiser : offre de services de l'incubateur COEXIST.
- Partenariat pour l'organisation d'un évènement le 6 novembre 2021 à Annemasse. Cette journée « Grand Public » s'articulera autour de cycles de conférences et d'ateliers et verra la présence de plus de 60 exposants (ONG, organismes de formation, entreprises, etc.) qui viendront présenter leurs offres de formation ou d'emplois.
Cette journée se composera donc de :
 - 4 conférences, 8 ateliers, et 5 sessions ludiques dont les thèmes ont été décidés en co-construction avec des organisations suisses et françaises ;
 - 3 sessions de « zoom métiers », en partenariat avec la Cité des Métiers, pour mettre en valeur les compétences et les métiers dans le secteur de la Solidarité Internationale.
- Partenariat pour l'organisation d'une journée dédiée aux professionnels de la solidarité internationale le 5 novembre 2021 à Archamps (au Centre de Convention d'Archparc), en présence d'un représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de représentants du PÔLE METROPOLITAN, des élus locaux, et d'un représentant de la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies. Cette journée s'articulera autour de cycles de conférences et d'ateliers et sera l'occasion de réunir plus de 150 organisations reconnues de la solidarité internationale (OMS, OIM, UNHCR, MSF, Solidarités International, Action contre la faim, etc.), mais également des entreprises, organismes de formation, bureaux d'étude et instituts de recherche.
Cette journée se composera donc de :
 - 3 conférences et 6 ateliers dont les thèmes ont été décidés en co-construction avec des organisations suisses et françaises ;
 - 2 sessions de « pitch projets » lors desquelles 7 porteurs de projet venus de pays du Sud présenteront leurs projets santé maternelle et infantile. Cette initiative est copilotée par l'ESI (The European Scientific Institute basé à Archamps), l'Organisation Mondiale de la Santé, la Faculté de Médecine de Grenoble et la CSI.
 - 1 atelier doctoral pour contribuer à alimenter la stratégie Enseignement Supérieur-Recherche du Pôle « Grand Forma ». Cet atelier se fait en partenariat avec le Geneva Health Forum.
 - Plusieurs side-event dont les sujets sont encore à affiner et qui seront déployés soit à Annemasse soit à Archamps.

Article 2 : Modalités de coordination, d'organisation et de communication

Les outils de communication devront prendre en compte le présent partenariat selon les conditions suivantes :

- Apposition des logotypes d'ANNEMASSE AGGLOMERATION et du PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS sur l'ensemble des supports de promotion de l'évènement : site internet de la CSI et site internet de Soliway, réseaux sociaux et programme du Salon distribué aux 3000 visiteurs attendus le Samedi 6 novembre 2021.
- Présence de ces mêmes logotypes lors de l'évènement à Archamps en particulier lors des mots d'accueil du Vendredi 5 novembre 2021 et lors de l'inauguration de la journée Grand Public le Samedi 6 novembre 2021.

Les services du PÔLE METROPOLITAIN concernés seront associés en amont à l'organisation de l'évènement selon les modalités suivantes :

- Collaboration étroite entre la CSI et l'équipe en charge de la communication au sein du Pôle métropolitain sur les aspects protocolaires pour valider les personnalités conviées sur les temps forts du Salon ;
- Collaboration étroite entre la CSI et le service Economie-Emploi-Formation afin de faire état de l'avancement de l'organisation du Salon lors de certaines instances du Pôle métropolitain (Ex. : atelier des développeurs éco et/ou conférence économie, emploi, formation).

Article 3 : Modalités de prise en charge et de paiement

En contrepartie des actions prévues à l'article 1 et pour en prendre en charge leur coût, le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS versera à ANNEMASSE AGGLO une participation forfaitaire de 10 000 €.

Un titre de recettes sera émis par ANNEMASSE AGGLO dès que le bilan des actions aura été communiqué par ANNEMASSE AGGLO au PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS. Ce dernier s'engage à régler la participation forfaitaire au plus tard avant le 31 janvier 2022. Pour ce faire, ANNEMASSE AGGLO s'engage à transmettre le bilan et le titre de recettes avant la fin de la première semaine de décembre.

Article 4 : Modalités d'évaluation du partenariat et des actions

Un bilan des actions sera produit par ANNEMASSE AGGLO dès que les actions prévues auront été réalisées et au plus tard avant la fin de la première semaine de Décembre 2021. Si nécessaire, une présentation de ce bilan sera faite auprès du PÔLE METROPOLITAIN à sa convenance (conférence économie-emploi-formation et/ou Bureau ou autre instance).

Article 5 : Juridiction compétente en cas de litige

Tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 6 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties jusqu'au paiement de la participation selon les modalités fixées dans le présent contrat.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le Président d'ANNEMASSE LES VOIRONS
AGGLOMERATION
Gabriel DOUBLET

Le Président du PÔLE METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANCAIS
Christian DUPESSEY

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210611-BU2021_11-DE



GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitain